

**Ecole de droit de la Sorbonne
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)**

**Master
«Juriste international»**

Droit privé comparé

Cours de M. Legrand

Année universitaire 2025-2026

« Droit privé » et tradition de *common law*

(Tous les documents ci-dessous peuvent être téléchargés
depuis la page <Droit privé comparé> à <www.pierre-legrand.com>.)

Brèves remarques sur la comparaison des droits.

Adams v. New Jersey Steamboat Co., 45 N.E. 369 (N.Y. 1896).

McBoyle v. United States, 43 F.2d 273 (10th Cir. 1930), 283 U.S. 25 (1931).

Rowe v. Herman, [1997] 1 W.L.R. 1390 (C.A.).

Penny v. Wimbledon Urban District Council, [1899] 2 Q.B. 72 (C.A.).

Civ. 3e, 17 décembre 1997, D.1998.111.

Fitzpatrick v. Stirling Housing Association, [2001] 1 A.C. 27 (H.L.).

Lloyds Bank Ltd v. Bundy, [1975] 1 Q.B. 326 (C.A.).

National Westminster Bank v. Morgan, [1985] 1 A.C. 686 (H.L.).

L'épreuve terminale écrite, dont la note vaudra pour l'ensemble du cours, prendra la forme d'un examen "à la maison" (ou "*take-home examination*"). Le sujet d'examen comprendra une question, laquelle sera distribuée à la fin de la dernière séance. Les étudiants disposeront ensuite de trois semaines pour rendre une copie de 3000 mots, en anglais ou en français, par la voie électronique.